

Éloge funèbre de M. Paul Hermans

Le président : M. Paul Hermans, ancien membre de la Chambre, est décédé à Lierre le 14 septembre, à l'âge de 82 ans.

Après avoir obtenu le diplôme de docteur en droit à l'Université de Gand, M. Paul Hermans s'était établi comme avocat à Lierre.

Outre une très fructueuse carrière au Barreau, il mena également une belle carrière politique.

Il siégea au sein de cette assemblée pour le CVP d'octobre 1985 à novembre 1991 et fut également sénateur provincial de décembre 1991 à décembre 1993.

Paul Hermans fut entre-temps élu conseiller communal à Lierre en 1988. En 1994, lors des élections communales suivantes, il remporta une large victoire avec le CVP et accéda à la présidence du CPAS. En avril 1996, de graves ennuis de santé l'obligèrent toutefois à démissionner.

Paul Hermans était connu comme un homme rigoureux mais néanmoins sensible et d'une grande noblesse de cœur.

Au nom de la Chambre, j'ai présenté mes condoléances à la famille du défunt.

Yves Leterme, premier ministre : Paul Hermans était, comme de nombreux politiciens de sa génération, juriste et avocat de formation. Outre dans le cadre de son engagement local dans sa ville de Lierre, il a à partir des années quatre-vingts mis à profit cette expérience pour se lancer dans la politique nationale. Durant toute sa carrière, il est demeuré actif à Lierre, en tant que conseiller communal et président de CPAS. Il a par ailleurs exercé comme avocat et juge de paix suppléant. Très respecté par ses collègues, il était parfois appelé le "bâtonnier de Lierre". Il était un époux attentionné ainsi qu'un père et grand-père sévère mais attentionné. Pour des raisons de santé, il a été obligé à partir de 1996 de limiter ses activités professionnelles mais a ainsi pu consacrer tout son temps à sa famille et à ses amis.

À sa famille, à tous ses proches et ses amis, je présente au nom du gouvernement mes plus sincères condoléances.